

## ■ Formation d'adaptation à l'emploi des agents comptables nouvellement nommés en établissement public local d'enseignement (EPLÉ)

### Informations pratiques

#### ▸ Public

Nouveaux agents comptables nommés à la rentrée 2014

#### ▸ Nombre de places

60

#### ▸ Dates

Du 15 septembre (14h) au 19 septembre 2014 (15h)

#### ▸ Lieu

ESENER - Chasseneuil du Poitou (86)

#### ▸ Candidatures

Public désigné

#### ▸ Contacts

Ingénieur de formation

Dominique PIZZINI

[dominique.pizzini@education.gouv.fr](mailto:dominique.pizzini@education.gouv.fr)

Assistante de formation

Magali CHEMINADE

[magali.cheminade@education.gouv.fr](mailto:magali.cheminade@education.gouv.fr)

### Problématique

La fonction d'agent comptable d'établissement public local d'enseignement (EPLÉ), nécessite de connaître la réglementation comptable, le contexte de son application, ainsi que les règles d'engagement de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables.

Cette formation n'a pas pour but de former à la technique comptable qui doit être appréhendée dans le cadre d'autres formations notamment académiques, associées éventuellement à la mise en place d'un tutorat. Elle a pour enjeu de faciliter la prise de poste des agents comptables nouvellement nommés en EPLÉ, à travers des points d'information ciblés. Par ailleurs cette formation offre l'opportunité d'un temps consacré à l'échange en groupe et la proposition de pistes en matière d'organisation notamment, pour mieux appréhender les premiers mois de la prise de poste.

### Objectifs de la formation

- Le positionnement de l'agent comptable dans l'institution :
  - permettre de se positionner dans son environnement et vis-à-vis de ses principaux interlocuteurs : ordonnateur, directeur local des finances publiques, magistrat de la chambre régionale des comptes ;
  - comprendre le rôle et les missions de l'agent comptable d'EPLÉ ;
  - maîtriser l'organisation de l'agence comptable.
- Les principes de la comptabilité publique :
  - mieux appréhender les principales phases de l'année budgétaire : l'exécution du budget et le compte financier ;
  - connaître, grâce aux textes, les principales règles en matière de recettes, de recouvrement, de dépenses et de paiements ;
  - comprendre le fonctionnement des régies ;
  - approfondir le fonctionnement des comptes de dépôt et les placements financiers ;
  - mieux appréhender la procédure relative au recouvrement de créances.
- L'audit et le contrôle interne :
  - connaître les règles en matière d'audit et de contrôle interne ;
  - appréhender le fonctionnement d'ODICé.
- Le contrôle et l'apurement des comptes financiers :
  - comprendre la nature et la finalité des contrôles menés par les chambres régionales des comptes (CRC) ;
  - connaître les modalités de transmission des comptes selon les seuils fixés par réglementation (CRC).
- La responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics (RPP) :
  - connaître la réglementation générale en matière de RPP et ses modalités de mise en œuvre ;
  - connaître les modalités de cautionnement de l'agent comptable (agence française de cautionnement mutuel -AFCM) ;
  -

▸ comprendre les différences entre cautionnement et assurance.

▸ L'aide et le conseil :

- le réseau national et académique de conseil ;
- l'intranet.



[www.esen.education.fr](http://www.esen.education.fr)